

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Chirurgiens dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Optométristes
- > Médecins résidents
- > Sages-femmes
- > Infirmières ayant le droit de prescrire
- > Diététistes
- > Podiatres
- > Pharmaciens

Patient et médicaments d'exception : utilisation du service en ligne

Depuis un an, le taux d'utilisation du service en ligne pour les mesures du patient et des médicaments d'exception (PME) par les prescripteurs est passé de 44 % à **88 %**.

Afin de ne pas compromettre le traitement pour certaines personnes assurées, nous avons récemment décidé de maintenir la réception des demandes de PME par télécopieur. Toutefois, vous devez continuer de privilégier le service en ligne pour la transmission de vos demandes puisque, grâce à celui-ci, vous pouvez notamment :

- accélérer le traitement de votre demande et de celles de l'ensemble des personnes assurées par rapport à l'utilisation des formulaires;
- obtenir instantanément une autorisation pour certains médicaments;
- déléguer des tâches à votre personnel;
- effectuer le suivi de vos demandes.

Un plan d'accompagnement et des moyens seront aussi bientôt mis en place pour soutenir les professionnels qui n'ont pas encore adopté le service en ligne PME. Nous continuons également d'améliorer cet outil en partenariat avec les fédérations médicales et les professionnels. De courtes capsules informatives sont aussi disponibles sur le sujet à partir de notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/sel-pme.

Par conséquent, l'utilisation du télécopieur devrait se limiter aux professionnels non participants au régime d'assurance maladie du Québec n'ayant pas accès au service en ligne PME et à ceux qui ont des difficultés technologiques. Ces professionnels devraient noter que :

- Seuls les formulaires généraux [Demande d'autorisation de paiement – Médicament d'exception](#) (3633) et [Demande d'autorisation de paiement – Mesure du patient d'exception](#) (3996) sont mis à jour;
- Tous les autres formulaires spécifiques ne sont plus mis à jour. Si vous les utilisez, vous pourriez devoir fournir des renseignements additionnels pour nous permettre de traiter votre demande, ce qui pourrait occasionner **un délai supplémentaire de traitement**.

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)